

83/319 du 29/04/1983

/M.E.S.DGTFP.DFP.2103/8/02

Portant reclassement et nomination de Madame
KILICHU née KILICHU Marie Juliette, Profes-
seur Technique Adjointe de 4^e échelon.-

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 17.11.80 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/TF du 21.0.62 fixant le règlement sur la
statut des fonctionnaires des cadres ;
(/u le décret n° 62/130/TF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/TF du 5.8.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/TF du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/272 du 2.9.67 modifiant les articles 22 et
37 du décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut des cadres de
l'Enseignement ;

D.B.

(/u le décret n° 69/51/TF du 24.2.69 réglementant la prise
d'effet du statut de cadres de la suite des actes réglementaires relatifs
aux promotions, mutations, réaffectations de carrière et reclas-
sements, sous l'angle de son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 67/204 du 10.1.67 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres de l'Enseignement Supérieur, abrogeant et rem-
plaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165
du 22.5.64 fixant le statut des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 74/17 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 62/114/TF du 5 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements hiérarchiques des fonctionnaires de la République Populaire du
Congo ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/384 du 26.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 80/530 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le certificat n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 7554/MEN-DGAS-DFAI-SP-13 du 12.6.82 portant promotion
à trois ans des Professeurs Techniques Adjointes de CET des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement Technique)
de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1981 ;

(/u le décret n° 1309/MEN-DGAS-DFAI-SP-23 du 25 Octobre 1982
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant
le statut des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 325/MEN-CAB du 14.7.77 portant admis-
sion au Concours de recrutement des Professeurs de l'Enseignement
Technique session 1977 ;

D.C.F.

ARTICLE 1er : En application des dispositions contenues au Décret 64/165 et 67/304 des 22.03.64 et 20.6.67 susvisés, la Mlle BOUMBOU née FILONDA Marie Juliette, professeur technique à l'École de Collège d'Enseignement Technique de 4^e (École Indice 700 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des services de l'Etat (Généraliste)), titulaire d'une Licence d'Enseignement en Economie Sociale et Familiale option : Nutrition - Matérielle, délivrée par l'Université Marien NGUISSA de Brazzaville (session de Juin 1982), est reclassée à la catégorie A, hiérarchie 1 et nommée Professeur de l'Enseignement Technique de 1er échelon indice 800. 100 = suivant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982 - 1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDINGA-DEB. -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard GOMBO KAMITCH. -

- Gabriel ELOU SYLVAIN-GOMA. -

Le Ministre des Finances,

- Itiki Oussetoumba LEKOUNDZOU. -

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DTP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
MEN.....2
DPAA.....3
INTERESSE.....1
DOSSIERS.....6
SGCH.....2